

PRODUIT

Membrane Armée 150/100eme pour l'étanchéité de piscine

NORME EN VIGUEUR

Norme Européenne EN 15 836 -2 de 2010, Membrane en Poly Chlorure de Vinyle Plastifié (PVCP) pour piscine enterrée, membrane armée avec épaisseur nominale de 1,5mm ou plus.

STOCKAGE

Les rouleaux doivent être stockés dans un local sec, tempéré (10-30°C), dans son emballage d'origine et horizontalement.

CARACTÉRISTIQUES	SOPRALINER 150	SOPRALINER 150 +	SOPRALINER GRIP	Typologie de test
Épaisseur (mm)	1,50	1,50	1,50	UNI EN 1849-2
Largeur (mm)	1,65	1,65	1,65	UNI EN 1848-2
Longueur	≥ valeur nominale	≥ valeur nominale	≥ valeur nominale	UNI EN 1848-2
Planéité (mm)	≤ 10	≤ 10	≤ 10	UNI EN 1848-2
Rectitude (mm)	≤ 30	≤ 30	≤ 30	UNI EN 1848-2
Masse aérique (kg/m ²)	1,80	1,80	1,80	UNI EN 1849-2
Absorption de l'eau (168 heures à 23 ± 2°C)	≤ 1,0	≤ 1,0	≤ 1,0	EN ISO 62 met. 1
Teneur en CaCO ₃ (%)	≤ 3,0	≤ 3,0	≤ 3,0	EN 15836 - 2 Ann. A
Résistance à la traction (N/5cm)	≥ 1100	≥ 1100	≥ 1100	UNI EN 12311-2 met. A
Allongement à la rupture de l'armature (%)	≥ 15 et ≤ 30	≥ 15 et ≤ 30	≥ 15 et ≤ 30	UNI EN 12311-2 met. A
Résistance à la déchirure (N)	≥ 180	≥ 180	≥ 180	UNI EN 12310-2
Stabilité dimensionnelle (%)	≤ 0,5	≤ 0,5	≤ 0,5	UNI EN 1107-2
Pliage à froid (°C)	≤ -25	≤ -25	≤ -25	UNI EN 495-5
Résistance au pelage des soudures (N/5cm)	≥ 80	≥ 80	≥ 80	UNI EN 12316-2
Résistance au glissement (°)	--	--	≥ 24	EN 15836-2 Ann. B UNI EN 13451-1
Résistance au vieillissement artificiel : - exposition de 648 MJ/ m ² dans l'UV entre 300 et 400 nm - niveau de contraste selon l'échelle des gris	≥ 3000 heures ≥ degré 3	≥ 6000 heures ≥ degré 3	≥ 3000 heures ≥ degré 3	EN ISO 4892-2 met. A - cycle n°1 EN 20105 - A02
Résistance aux microorganismes : - perte de masse (%)	≤ 5,0	≤ 1,0	≤ 5,0	EN ISO 846 met. D
Résistance aux bactéries streptovorticilium reticulum	Absence de taches	Absence de taches	Absence de taches	EN ISO 846 met. C Souche : ATCC 25607
Résistance au chlore : - changement de couleur selon l'échelle des gris	≥ degré 3	≥ degré 3	≥ degré 3	EN 15836 - 2 Ann. C
Résistance aux agents tachants : - changement de couleur selon l'échelle des gris	≥ degré 2	≥ degré 4	≥ degré 2	EN 15836 - 2 Ann. D
Résistance aux agents tachants après abrasion : - changement de couleur selon l'échelle des gris	--	≥ degré 4	--	EN 15836-par. 6.3.1 EN 15836 - 2 Ann. D



Produit dans une usine certifiée UNI EN ISO 9001 (certification de qualité des entreprises) et UNI EN ISO 14001 (certification environnementale)